



ASL le Monthuchet

Mairie de Saulx

91160 Saulx les Chartreux

E.mail. asllemonthuchet@gmail.com Site : www.asllemonthuchet.com

Saulx les Chartreux, le 12 novembre 2024

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 08 novembre 2024

Les copropriétaires du lotissement du « Monthuchet », se sont réunis dans la salle de la jonchère, 1 rue Mélan à Saulx les chartreux, le :

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024 à 19H30

Il est constaté à l'examen de la feuille de présence, dûment émarginée par chaque copropriétaire entrant en séance, que 138 copropriétaires sont présents ou représentés .

Le quorum est atteint.

Mme Karine Serret, suite à la demande du bureau, se propose pour être secrétaire de séance.

Il est ensuite passé au vote pour chacune des questions inscrites à l'ordre du jour.

❖ Lecture du Rapport moral d'activités.

Le rapport est annexé à la convocation.

Il y a eu 3 changements de propriétaires : Bienvenue aux nouveaux.

Question concernant l'interdiction faites aux poids lourds de circuler rue Louis Aragon et Georges Brassens/ Réponse : La livraison du bois est autorisée, la restriction concerne les plus de 3,5T et était importante à respecter pour les travaux de l'école primaire.

Vote : **Adopté à l'unanimité.**

❖ Rapport financier du trésorier.

Le rapport, annexé à la convocation est détaillé par le trésorier.

AN

KS.

Précisions apportées par le trésorier :

- La Mairie demande désormais 50 Euros pour la location de salles pour la tenue des réunions.
- Changement de prestataire pour les fournitures de bureau (moins cher que le précédent pour les photocopies)
- Le réseau TV est vieillissant, mais pour l'instant la société « Sud Maintenance Télé », nous dépanne .
- Compte tenu du bilan financier et du solde du compte bancaire de l'ASL le Bureau a décidé de ne pas faire d'appel de fonds, cette année.

Questions :

- Que concerne le prélèvement EDF ? Ne concerne que l'antenne TV
- L'éclairage des rues est-il nécessaire toute la nuit ? Oui, car les caméras y sont reliées.
- Où se situent les caméras ? : l'emplacement est précisé.

Vote : **Rapport adopté à l'unanimité**

❖ **Présentation du projet « 1001 vies habitats »**

Les représentants du bailleur, exposent le projet, dont le permis doit être déposé avant la fin de l'année 2024. Le projet comportera 63 logements plus une salle municipale de 100 m², à la demande et en accord avec la municipalité. Ils nous présentent l'aspect extérieur de leur projet en termes de volumétrie et d'esthétique, avec l'utilisation de matériaux spécifiques, création de jardins privatifs et zone de circulation douce, afin de maintenir une ambiance « village ».

La résidence comportera des logements collectifs (R+2), des logements « intermédiaires » et des maisons individuelles, avec des loyers autour de 6 à 7 Euros/m²

Des questions ont été posées concernant les problèmes de stationnements, la présence d'un gardien, la collecte des ordures ménagères.

Il a été répondu qu'il y aurait 1,5 places de stationnement par logement, ce qui est plus que ce qui est exigé pour une résidence sociale.

Il y aura donc 50 places en S/S et 40 en aérien. Il y aura un gardien mais qui ne sera pas sur place, et des locaux pour les ordures ménagères. La location des parkings à la charge des locataires ne devrait pas dépasser 15€, et pourra être proposée également aux résidents de la copropriété.

Mais le stationnement reste un sujet d'inquiétude pour beaucoup dans l'assemblée.

Le début des travaux est envisagé pour l'été 2026, car il faut tenir compte du temps d'instruction du permis de construire et surtout il reste encore 8 familles à reloger. Le permis sera déposé avant la fin de l'année et consultable en Mairie.

« 1001 VIES HABITAT » rappelle la complexité du projet et le travail qu'il a demandé en concertation avec la Municipalité et l'ASL.

Ils ont ensuite détaillé les modifications du règlement du lotissement, concernant uniquement leurs parcelles, nécessaires à la réalisation du projet. Ils ont également expliqué la modification du cahier des charges qui concerne uniquement des règles de servitudes de passage allée de la Tour, Simone de Beauvoir et création d'une servitude de passage pour les 4 maisons voisines, rue du Château.

Ces modifications se justifient par une mise en conformité par rapport aux normes actuelles et ne remettent pas en cause l'existence et le fonctionnement de l'ASL.

Chaque copropriétaire recevra un exemplaire de ces modifications.

AN

KS.

❖ **Approbation de la modification du cahier des charges et du règlement du Lotissement**

Les articles ont été détaillés précédemment et annexés à la convocation.

Votes contre : 1

Votes pour : 134

Abstentions : 3

Cette résolution est adoptée à la Majorité.

« 1001 VIE HABITAT » se tient à la disposition des personnes pour mieux leur expliquer le projet.

- ❖ **Mandat à donner au Président(e)** pour signer l'acte de modifications du règlement et du cahier des charges « LE MONTHUCHET » sis à SAULX LES CHARTREUX chez Maître FOUCAULT notaire à PARIS et représenter l'assemblée des copropriétaires dans l'accomplissement des démarches de régularisation et à la publication de cet acte aux frais exclusifs de la société « 1001 VIES HABITAT »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

❖ **Appel à candidatures et élection du bureau**

Les membres du bureau actuel se représentent, à savoir :

Virginia CARRE, Alain NICAULT, Gilles COURTIAL, Jean Jacques PAILLARD.

Après consultation de l'assemblée, il n'y a aucune autre candidature. Il est donc procédé au vote et l'ensemble des membres du bureau est **élu à l'unanimité.**

Le bureau se retire ensuite quelques minutes pour déterminer la constitution du bureau qui est désormais la suivante :

-Président : Gilles COURTIAL

-Secrétaire : Virginia CARRE

-Trésorier : Jean-Jacques PAILLARD

- Membre : Alain NICAULT

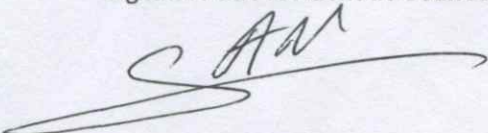
Merci à Alain pour ses années de présidence.

❖ **Questions diverses :**

Il n'y a aucune question.

La séance est levée à 21H30.

Signature du Président de Séance



Signature de la Secrétaire de séance

